



**République Tunisienne**  
**Ministère de l'économie, des finances**  
**et de l'appui à l'investissement**

## **PROJET DU BUDGET DE L'ETAT 2021**

- **CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME**
- **TABLEAU DES EQUILIBRES GLOBAUX DU BUDGET DE L'ETAT**
- **TABLEAU DES OPERATIONS DU FINANCEMENT DU BUDGET**

### **ANNEXES 02-03-04**

Traduction française élaborée dans le cadre du projet d'appui aux réformes budgétaire et comptable mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Union Européenne.

La version arabe officielle fait foi.

La Tunisie a vécu une période transitoire exceptionnelle depuis 2011 qui a affecté la stabilité sécuritaire et sociale, le rythme de l'activité économique et les équilibres financiers globaux du pays. L'impact négatif de cette période sur la situation économique et les finances publiques en particulier est visible à travers :

- La régression du taux de croissance de 3% en 2010 à 1,6 % durant la période 2011-2019
- La régression du classement de la Tunisie dans l'indicateur du climat des affaires et de la notation souveraine

Ces évolutions ont également eu un impact direct sur les équilibres des finances publiques se traduisant par l'augmentation du taux du déficit budgétaire de 1% en 2010 à 5,1 % en moyenne durant la période 2011-2019, et l'encours de la dette publique de 40 % en 2010 à 72 % en 2019

Cette situation résulte de :

- L'augmentation des dépenses budgétaires en rapport avec les recrutements massifs et l'intégration dans la fonction publique, l'évolution des charges de la sécurité et de la défense et le retard dans la mise en œuvre des réformes surtout au niveau du régime de la compensation.
- La baisse des ressources budgétaires résultant de la régression de l'activité économique dans certains secteurs qui contribuaient activement aux ressources de l'État (phosphate et énergie), l'évolution du secteur informel et la baisse de l'attractivité de l'économie nationale pour attirer l'investissement.

Au cours des années 2018 et 2019 l'économie nationale a connu un début de reprise à travers une amélioration de certains indicateurs notamment au niveau du déficit budgétaire, qui a été réduit à 3,6% en 2019 contre 4,8% en 2018 et 6,1%, pour les années 2016 et 2017.

Sauf que l'année 2020 a été témoin d'une pandémie du virus « Covid-19 », conduisant à la prise d'un certain nombre de mesures exceptionnelles pour contenir sa propagation telles que la fermeture des frontières, l'instauration

d'un confinement général et ciblé et le couvre-feu, ce qui a affecté négativement tous les indicateurs mentionnés.

Cette situation a conduit à une récession de l'économie nationale au cours des six premiers mois de l'année 2020, le produit intérieur brut aux prix constants a diminué de -11,9% par rapport à la même période de l'année dernière et de -21,6 % le deuxième semestre en comparaison avec la même période de 2019.

La croissance aux prix constants actualisée pour toute l'année 2020 enregistrera une baisse de -7,3% contre une augmentation de 2,7 % prévue initialement par la loi des finances de 2020.

Les rapports préliminaires du FMI et de la Banque Mondiale indiquent que les perspectives économiques mondiales pour l'année 2020, connaîtront une régression significative en raison de l'épidémie du virus Covid19.

Cependant, l'année 2021 marquera le début de la reprise, d'où la nécessité de donner la priorité absolue à la prise de mesures pour réduire les répercussions économiques, sociales et sanitaires et assurer un démarrage nouveau et durable de l'économie nationale. Ce qui est de nature à garantir le retour progressif au rythme habituel de l'économie, la préservation des emplois, la création d'un environnement approprié pour encourager les investissements et la saisie des opportunités offertes par la nouvelle réalité économique et géopolitique de l'après « Covid-19 ».

La croissance devrait atteindre 4,0 % selon les dernières estimations, ceci reste tributaire de la maîtrise de cette pandémie par la communauté internationale.

### **1. Les objectifs stratégiques de la période 2021-2023 :**

Les principaux objectifs stratégiques pour la période 2021-2023 ressortent des priorités du gouvernement pour la prochaine période dont essentiellement :

- ✓ **Première priorité : Arrêter l'hémorragie des finances publiques à travers :**

A. Amélioration des ressources propres de l'Etat par des mesures destinées à la reprise d'une de croissance positive à partir de 2021 à travers :

- Une reprise du rythme habituel de production au niveau des secteurs stratégiques qui soutiennent les ressources de l'Etat dont notamment les secteurs de l'énergie et des mines, ceci dans le cadre d'une d'un plan Intégré qui prend en compte la dimension stratégique et vitale de ces secteurs avec la mise en œuvre d'une politique économique et sociale inclusive pour les régions.
- Continuer à soutenir les entreprises touchées par la pandémie du Covid-19 et accélérer l'activation des mécanismes de financement pour tous les secteurs touchés et redynamiser le reste des systèmes destinés aux entreprises en difficulté économique.
- La réforme de la logistique et la numérisation des services, des transports et des communications constituent une priorité nationale pour l'amélioration du rythme de production et de l'exportation, en plus de la réduction du cout des services et de l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale aussi bien sur le plan de marchés ou de l'attraction des investisseurs

B. La prise d'un ensemble de mesures dans le cadre de la loi des finances pour l'année 2021 visant à fournir des ressources supplémentaires pour l'État, sans augmenter la pression fiscale sur les entreprises économiques opérant dans le secteur formel

ou sur le citoyen s'acquittant convenablement de ses obligations fiscales et ce à travers :

- L'amélioration du recouvrement, le soutien de la transparence, la lutte contre l'évasion fiscale et le secteur informel vu ses impacts négatifs sur la compétitivité de l'entreprise, les ressources de l'Etat et sur la santé du consommateur.
- L'instauration de la confiance entre le citoyen et l'obligation fiscale à travers de multiples réformes comprenant en particulier des réformes juridiques visant à simplifier l'acquittement des obligations fiscales et l'allègement de la pression fiscale sur les contribuables.
- La réforme organisationnelle et opérationnelle pour la modernisation de l'administration fiscale et leurs procédures de travail à travers la numérisation.

Dans ce cadre la loi des finances de l'année 2021 a prévu les mesures fiscales suivantes visant à :

- L'élargissement de l'assiette de l'impôt
- La suppression du régime forfaitaire suite à la faiblesse constatée de son rendement dans les recettes fiscales et la mise en place d'un régime fiscal dédié aux micro entreprises. Ce régime repose sur le principe du paiement de l'impôts selon le barème de l'IRPP sur la base d'une marge bénéficiaire pour chaque type d'activité avec un minimum d'impôt arrêté en fonction des régions et des types d'activités.

- Révision et unification du minimum d'impôt exigible pour le bénéfice des avantages fiscaux au titre de l'exploitation et des réinvestissements par l'augmentation de son montant et l'unification de son mode de calcul pour les personnes physiques et les personnes morales. Ce minimum d'impôt sera fixé à 50 % de l'impôt exigible hors bénéfices et revenus déductible aussi bien pour les personnes physiques que pour les personnes morales.
  - Instauration d'un minimum d'impôt pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 35 % et bénéficiaires d'une déduction totale ou partielle des bénéfices réinvestis fixé à 30 % du bénéfice imposable après déduction des bénéfices réinvestis
  - Mobilisation de ressources supplémentaires au profit du budget de l'Etat dont :
    - L'augmentation des droits de consommation des vins, bières et quelques produits du pétrole.
    - L'institution d'un droit sur le sucre exigible sur chaque kilogramme vendu et destiné à la consommation domestique, industrielle ou artisanale.
- ✓ **Deuxième priorité : Réforme du secteur public** à travers les mesures spécifiques suivantes :
- Soutenir la mise en œuvre du programme lié à la réforme de l'Administration en consacrant l'option de la numérisation, le travail à distance, le renforcement des capacités des ressources humaines au niveau central et régional avec une

attention particulière pour les conditions d'éligibilités à des fonctions supérieures

- Adoption d'un programme pour soutenir les établissements publics qui prend en considération la particularité de chaque établissement selon le type d'activité, du service et de la situation financière, en collaboration avec les partenaires sociaux.
- Révision du régime de tutelle dans une optique d'une plus grande flexibilité pour les entreprises qui offrent les garanties de la performance et de la qualité.

✓ **Troisième priorité : reprise de la confiance et soutien de l'investissement**

Dans ce contexte, le projet de loi de finances pour 2021 a été élaboré sur la base des objectifs suivants :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition et la pression fiscale en général
- Continuer la réalisation du programme de la réforme fiscale en ce qui concerne la réduction de l'impôt sur les sociétés et l'unification des taux d'imposition en gardant seulement les taux de 35 % et 10 % et le remplacement des taux de 25 %, 20 %, et 13,5 % par un taux de 18 %
- Encouragement à l'épargne à moyen et long terme par les comptes d'épargne des actions et contrats d'assurances vie et ce, par l'augmentation du montant déductible de 50.000 ou 10.000 DT selon les cas à 100.000 DT.
- Continuer la réalisation des engagements de la Tunisie concernant les normes minimales du plan d'action de l'OCDE

pour lutter contre le phénomène de l'évasion fiscale. La Tunisie s'est inscrite et a participé à ce plan d'action dans le cadre de la stratégie de la lutte contre l'évasion fiscale. L'importance de ce programme se traduit par les mécanismes qu'il offre pour le soutien de la lutte contre les pratiques fiscales illégales et le transfert des bénéficiaires hors du pays par l'intermédiaire de la base d'imposition. Etant signaler que la Tunisie est soumise à une évaluation annuelle à ce titre.

- Continuer les négociations concernant les projets des conventions de non double imposition avec les partenaires économiques et surtout le Bahreïn et le Japon avec lesquels des négociations ont eu lieu sans aboutir à un accord sur toutes les clauses, ainsi qu'avec d'autres pays dans le cadre de la volonté de la Tunisie d'étendre sa coopération bilatérale dans le domaine fiscal et offrir le cadre légal adéquat pour les échanges dans divers domaines.
- Reprise de la confiance dans les transactions financières avec l'Etat qui s'engage à payer l'ensemble des arriérés à la fin de l'année 2021 avec l'engagement dans l'avenir pour payer les fournisseurs dans les délais légaux. Il a été programmé dans le budget actualisé de 2020 environ 4100 MD pour le paiement des fournisseurs et des établissements publics afin de les soutenir dans leurs missions économiques et sociales et garantir leur durabilité.
- Maintenir la stabilité du système juridique pour l'investissement privé et veiller à compléter son cadre

institutionnel et réglementaire, tout en introduisant les amendements nécessaires le cas échéant.

- Donner la priorité absolue aux investissements publics au niveau central et régional au cours de l'année 2021 pour entretenir et réhabiliter l'infrastructure.
- Activer le système du Partenariat Public Privé
- Finalisation du cadre réglementaire de l'économie sociale solidaire.

✓ **Quatrième priorité : Préservation du pouvoir d'achat du citoyen à travers :**

- L'orientation de la compensation vers les couches sociales nécessiteuses dans le cadre d'une réforme du régime de la compensation et l'exploitation de la mise en œuvre de l'identifiant unique pour améliorer le ciblage, les statistiques et le contrôle
- La lutte contre les spéculations et la maîtrise des circuits de distribution et le soutien au rôle du Conseil de la Concurrence pour dissuader les pratiques grevant la concurrence et garantir l'efficacité du marché

✓ **Cinquième priorité : Protection des catégories vulnérables à travers :**

- L'engagement de l'Etat à limiter les effets de la crise sanitaire par la protection des catégories vulnérables et leur soutien jusqu'à la fin de la pandémie.
- La lutte contre la pauvreté dans un cadre réaliste tenant compte des capacités de l'Etat pour permettre une amélioration progressive des indicateurs de pauvreté en adoptant une approche participative avec la société civile

- Limiter progressivement les types d'emplois vulnérables

## 2. Cadre budgétaire à moyen terme pour la période 2021-2023

Les années à venir constitueront une étape charnière et fondamentale dans la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires pour soutenir les fondements de l'économie globale et maîtriser les équilibres budgétaires.

Ainsi l'accent sera mis sur la reprise du rythme de croissance pour passer de -7,3% en 2020 à 4% en 2021, 3% en 2022 et 3,1% en 2023, et par conséquent améliorer les ressources propres de l'État en profitant de l'impact positif du retour à la croissance.

On s'attend également à ce que des efforts concertés soient consentis au niveau des dépenses pour mieux contrôler le déficit budgétaire et le limiter dans une proportion de 4% en 2023 et en rationalisant les dépenses, notamment celles de la rémunération et de subvention et l'allocation des crédits d'investissement en fonction des priorités fixées.

### 1) Dépenses de rémunération :

Les difficultés de l'étape actuelle nécessitent une réelle rationalisation des dépenses de rémunération à travers une meilleure utilisation des ressources humaines disponibles et leur redéploiement le cas échéant soit à l'intérieure des structures ministérielles ou entre les régions et l'orientation des nouveaux recrutements pour répondre aux besoins essentiels des secteurs de la sécurité, la défense, l'éducation et la santé. Il est attendu une réduction des rémunérations à 15 % du PIB après avoir atteint des limites records de 17,3 % en 2020.

## 2) Dépenses de gestion :

Il est prévu de veiller à une maîtrise des dépenses de gestion et une meilleure distribution selon les programmes publics avec la nécessité de les maintenir dans les limites des crédits ouverts et d'éviter les arriérés envers les fournisseurs.

## 3) Dépenses de compensation :

Une feuille de route pour la réforme de la compensation des carburants a été préparée. Cette feuille de route nécessite la mise en application de six mesures principales réparties sur deux étapes et concernent ce qui suit :

### ✓ **Ajuster les prix de manière continue et progressive dans l'objectif de supprimer la compensation en deux étapes :**

#### A. La première étape comprend :

- Les produits pétroliers les moins consommés par les familles nécessiteuses (essence et gaz oïl) et ce par la mise en œuvre du mécanisme de l'ajustement automatique
- L'électricité et le gaz pour les grands consommateurs en appliquant de forts taux d'ajustement, concernant les clients de la basse tension et la basse pression et application des ajustements moins fort.

Cette première étape ne concerne pas le Gaz de pétrole liquéfié et pétrole lampant.

#### B. La deuxième étape comprend :

- Les produits pétroliers les plus compensés (Gaz de pétrole liquéfié et pétrole lampant) et ce en appliquant des forts taux d'ajustement et des taux moins forts pour les autres produits pétroliers

- L'électricité et le gaz pour les clients de la basse tension et de la basse pression et ce en appliquant des forts taux d'ajustement et des taux moins forts pour les autres clients

✓ **Réforme du secteur de l'énergie :** par

- La création d'une agence pour le suivi des performances des entreprises intervenantes dans le secteur
- Création d'un mécanisme transparent pour contrôler les tarifs et renforcer la confiance du citoyen dans la réforme

✓ **Réduction du coût de la production de l'électricité et des produits pétroliers :**

Ceci afin de limiter la subvention de compensation à des limites raisonnables pendant la première phase. La subvention sera supprimée à l'issue de la deuxième phase, suite à l'augmentation des prix de vente de tous les produits mentionnés à des niveaux permettant de couvrir la totalité du coût de leur production et / ou de leur importation, en notant que cette procédure sera prise dans le cadre d'un contrat de performance dont l'exécution a été entamée par la STEG et la STIR

✓ **Mesures pour limiter l'impact de l'augmentation des prix sur les ménages :**

Ces mesures consistent essentiellement à remplacer la méthode de compensation des produits actuellement retenue par une compensation directe des revenus des familles nécessiteuses et d'autres catégories sociales éligibles et ce, par l'augmentation de la valeur des transferts sociaux actuelle et à travers d'autres

mécanismes qui seront élaborées par les études effectuées actuellement par le Ministère des affaires sociales.

✓ **Mesures pour limiter l'impact de l'augmentation des prix sur le secteur de production :**

Encourager les industries à forte intensité énergétique à s'impliquer davantage dans les programmes de l'efficacité énergétique sous la supervision de l'Agence nationale de maîtrise de l'énergie.

✓ **Intensifier les campagnes de communication et de sensibilisation**

Une augmentation progressive des crédits alloués aux dépenses d'investissement sera effectuée afin de conserver une moyenne de 5,5 % du PIB et ce à travers la détermination du volume des crédits relatifs aux projets et programmes et continus compte tenu de la réalisation physique et financière attendue de ces programmes et projets sur le plan national ou régional ainsi que ceux exécutés par les établissements sous tutelle.

La priorité sera également accordée aux projets d'infrastructure qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des citoyens, telles que l'éducation et la santé, en particulier dans les régions isolées.

D'un autre côté un plan d'action sera élaboré pour la réforme des établissements publics afin de les sauver, d'améliorer leurs indicateurs financiers et de préserver les postes d'emploi et de réduire la charge sur les finances publiques.

**Le cadre du budget à moyen terme 2021-2023 se caractérise par :**

- L'amélioration de la part des ressources propres de l'Etat pour atteindre **69,2 % en 2023 contre 58 % actualisée en 2020**

- La maîtrise du déficit budgétaire à **4,4 %** hors privatisation, dons et confiscations et **4 %** en tenant compte de ces éléments, à la fin de 2023 contre **13,4% actualisé en 2020**. Et réalisation d'un **déficit primaire positif à partir de l'année 2023**
- Une augmentation de l'encours de la dette publique à **95 % du PIB à la fin de 2023** contre **90 % actualisé** en 2020.

Le tableau ci-après récapitule l'équilibre du projet de budget de l'Etat pour les années 2021-2023 et les résultats actualisés de l'année 2020.

**CADRE BUDGETAIRE  
GLOBAL A MOYEN TERME ET  
SA REPARTITION  
SECTORIELLE**

# Cadre budgétaire global à moyen terme et sa répartition sectorielle

## I- Tableau des équilibres globaux du budget

### 1- Ressources et charges de l'Etat

	LF 2020	LFC 2020	LF 2021	2022	2023
<b>Total Ressources de l'Etat</b>	<b>47227,0</b>	<b>51699,0</b>	<b>52617,0</b>	<b>52716,0</b>	<b>56004,0</b>
<b>Ressources budgétaires</b>	35859,0	29971,0	33009,0	36209,0	38727,0
<b>Ressources de Trésorerie</b>	11368,0	21728,0	19608,0	16507,0	17277,0
<b>Total des charges de l'Etat</b>	<b>47227,0</b>	<b>51699,0</b>	<b>52617,0</b>	<b>52716,0</b>	<b>56004,0</b>
<b>Charges budgétaires</b>	39191,0	43700,0	41016,0	42902,0	44541,0
<b>Charges de Trésorerie hors financement du déficit</b>	8036,0	7999,0	11601,0	9814,0	11463,0

### 2- Tableau des opérations de trésorerie

	LF 2020	LFC 2020	LF 2021	2022	2023
<b>Total Ressources budgétaires</b>	<b>35859,0</b>	<b>29971,0</b>	<b>33009,0</b>	<b>36209,0</b>	<b>38727,0</b>
	9,0%	-6,9%	10,1%	9,7%	7,0%
<b>1 Ressources Fiscales</b>	31759,0	26107,0	29725,0	32505,0	35155,0
	9,2%	-9,7%	13,9%	9,4%	8,2%
<b>2 Ressources Non Fiscales</b>	3800,0	2807,0	2484,0	3404,0	3272,0
<b>3 Dons</b>	300,0	1057,0	800,0	300,0	300,0
<b>Total des dépenses de l'Etat</b>	<b>39191,0</b>	<b>43700,0</b>	<b>41016,0</b>	<b>42902,0</b>	<b>44541,0</b>
	7,7%	22,1%	-6,1%	4,6%	3,8%
<b>1. Dépenses de Rémunération</b>	19030,0	19247,0	20118,0	20468,0	20808,0
<b>2. Dépenses de Gestion</b>	1743,0	2040,0	1900,0	2027,0	2160,0
<b>3. Dépenses d'Interventions</b>	9882,1	12987,0	9720,0	9146,0	9233,0
<b>4. Dépenses d'Investissement</b>	3791,4	3826,0	4033,0	4500,0	4800,0
<b>5. Dépenses des opérations financières</b>	215,6	216,0	302,0	350,0	400,0
<b>6. Charges de Financement</b>	3762,0	4371,0	4275,0	5211,0	5840,0
<b>7. Dépenses imprévues et non réparties</b>	766,9	1013,0	668,0	1200,0	1300,0
<b>1. Résultat préliminaire y compris les dons extérieurs et la confiscation</b>	<b>430,0</b>	<b>-9358,0</b>	<b>-3732,0</b>	<b>-1482,0</b>	<b>26,0</b>
<b>% du résultat</b>	<b>0,3%</b>	<b>-8,4%</b>	<b>-3,1%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>0,0%</b>
<b>2. Résultat global y compris les dons extérieurs et la confiscation</b>	<b>-3332,0</b>	<b>-13729,0</b>	<b>-8007,0</b>	<b>-6693,0</b>	<b>-5814,0</b>
<b>% du résultat</b>	<b>-2,7%</b>	<b>-12,4%</b>	<b>-6,6%</b>	<b>-5,1%</b>	<b>-4,1%</b>
<b>3. Résultat global dons extérieurs et la confiscation non compris</b>	<b>-3782,0</b>	<b>-14936,0</b>	<b>-8857,0</b>	<b>-7043,0</b>	<b>-6164,0</b>
<b>% du résultat</b>	<b>-3,0%</b>	<b>-13,4%</b>	<b>-7,3%</b>	<b>-5,4%</b>	<b>-4,4%</b>

## Répartition Sectorielle du Cadre budgétaire à moyen terme 2021-2023

Missions et missions spécifiques	LF 2020	2020 Actualisée	2021	2022	2023
1- Assemblée des Représentants du Peuple	43 903	43 903	42 839	44 000	49 000
2- Présidence de la République	140 953	140 953	169 000	153 000	157 000
3- Présidence du Gouvernement	197 855	197 855	207 809	214 000	220 000
4- Mission Intérieur	3 712 321	3 745 111	3 927 000	4 018 000	4 129 000
5 - Mission Affaires Locales et Environnement	1 156 941	1 201 941	1 230 000	1 252 000	1 287 000
6- Mission Justice	742 205	732 205	780 000	803 000	825 000
7- Mission Affaires Etrangères	270 543	270 543	287 000	293 000	301 000
8- Mission Défense Nationale	3 241 777	3 218 822	3 440 000	3 509 000	3 605 000
9- Mission Affaires Religieuses	149 044	149 044	164 000	161 000	166 000
10-1- Finances	913 088	1 093 088	1 175 000	988 000	1 016 000
10-2- Développement, Investissement et Coopération Internationale	889 831	679 831	890 300	963 000	990 000
11- Mission Domaine de l'Etat et Affaires Foncières	73 352	73 352	75 500	79 000	82 000
12- Mission Agriculture Ressources Hydrauliques et pêche	1 726 890	1 760 890	1 780 000	1 869 000	1 921 000
13- Mission Industrie Energie et Mines	277 161	297 161	278 000	300 000	308 000
14- Mission Commerce et développement des exportations	203 707	203 707	205 500	220 000	227 000
15- Mission Technologie de Communication	133 501	113 501	134 000	144 000	148 000
16- Mission Tourisme	157 582	177 582	160 000	171 000	175 000
17- Mission Equipement et Habitat et Aménagement du Territoire	1 479 112	1 634 112	1 735 000	1 601 000	1 645 000
18- Mission Transport et logistique	228 650	228 650	229 500	247 000	254 000
19- Mission Affaires Culturelles	351 000	341 000	358 400	380 000	390 000
20-1-Affaires de la jeunesse et du sport	755 777	802 977	778 000	818 000	841 000
20-2-Formation professionnelle et Emploi	917 637	962 637	968 000	993 000	1 021 000
21- Mission Femmes Faille et Personnes Agées	190 379	185 379	196 000	206 000	212 000
22- Mission Santé	2 544 430	2 864 430	2 885 000	2 754 000	2 830 000
23- Mission Affaires Sociales	1 631 094	2 658 094	1 955 000	1 765 000	1 814 000
24- Mission Education	6 509 948	6 479 948	6 728 000	7 046 000	7 240 000
25- Mission Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	1 782 591	1 762 591	1 828 000	1 929 000	1 983 000
26- Conseil Supérieure de la Magistrature	8 800	8 800	6 865	7 000	7 000
27- Cour Constitutionnelle	6 140	6 140	6 496	7 000	800
28- Cour des Comptes	20 225	20 225	25 719	30 000	31 000
29- Instance Supérieure Indépendantes des Elections	25 666	25 666	26 504	27 000	27 000
<b>Total Partiel Hors Compensation</b>	<b>30 482 103</b>	<b>32 080 138</b>	<b>32 672 432</b>	<b>32 991 000</b>	<b>33 901 000</b>
Compensation des produits de base	1 800 000	3 350 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Compensation Carburants	1 880 000	2 286 000	401 000	500 000	500 000
Compensation Transport	500 000	600 000	600 000	600 000	600 000
<b>Total partiel y compris la compensation</b>	<b>34 662 103</b>	<b>38 316 138</b>	<b>36 073 432</b>	<b>36 491 000</b>	<b>37 401 000</b>
34- Dépenses de financement	<b>3 762 000</b>	<b>4 371 000</b>	<b>4 275 000</b>	<b>5 211 000</b>	<b>5 840 000</b>
35- Dépenses imprévues	<b>766 897</b>	<b>1 012 862</b>	<b>667 568</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 300 000</b>
<b>Total Général</b>	<b>39 191 000</b>	<b>43 700 000</b>	<b>41 016 000</b>	<b>42 902 000</b>	<b>44 541 000</b>
<b>Total hors dépenses de financement</b>	<b>35 429 000</b>	<b>39 329 000</b>	<b>37 254 000</b>	<b>37 691 000</b>	<b>38 701 000</b>

# **TABLEAU DES EQUILIBRES GLOBAUX DU BUDGET DE L'ETAT**

## I- Tableau des équilibres globaux du budget

### 1- Ressources et charges de l'Etat

		LF 2020	LFC 2020	LF 2021
	<b>Total Ressources de l'Etat</b>	<b>47227,0</b>	<b>51699,0</b>	<b>52617,0</b>
1	Ressources budgétaires	35859,0	29971,0	33009,0
2	Ressources de Trésorerie	11368,0	21728,0	19608,0
	<b>Total des charges de l'Etat</b>	<b>47227,0</b>	<b>51699,0</b>	<b>52617,0</b>
1.	Charges budgétaires	39191,0	43700,0	41016,0
2.	Charges de Trésorerie hors financement du déficit	<b>8036,0</b>	<b>7999,0</b>	<b>11601,0</b>

### 2- Tableau des opération budgétaires en MD

		LF 2020	LFC 2020	LF 2021
	<b>Total Ressources budgétaires</b>	35859,0	29971,0	<b>33009,0</b>
		9,0%	-6,9%	<b>10,1%</b>
1.	<b>Ressources Fiscales</b>	31759,0	26107,0	<b>29725,0</b>
		9,2%	-9,7%	<b>13,9%</b>
2.	<b>Ressources Non Fiscales</b>	3800,0	2807,0	<b>2484,0</b>
3 ;	<b>Dons</b>	300,0	1057,0	<b>800,0</b>
	<b>Total des dépenses de l'Etat</b>	39191,0	43700,0	<b>41016,0</b>
		7,7%	22,1%	<b>-6,1%</b>
1.	<b>Dépenses de Rémunération</b>	19030,0	19247,0	<b>20118,0</b>
2.	<b>Dépenses de Gestion</b>	1743,0	2040,0	<b>1900,0</b>
3.	<b>Dépenses d'Interventions</b>	9882,1	12987,0	<b>9720,0</b>
4.	<b>Dépenses d'Investissement</b>	3791,4	3826,0	<b>4033,0</b>
5.	<b>Dépenses des opérations financières</b>	215,6	216,0	<b>302,0</b>
6.	<b>Charges de Financement</b>	3762,0	4371,0	<b>4275,0</b>
7.	<b>Dépenses imprévues et non réparties</b>	766,9	1013,0	<b>668,0</b>
1.	<b>Résultat préliminaire y compris les dons extérieurs et la confiscation</b>	430,0	-9358,0	<b>-3732,0</b>
	<b>% du résultat</b>	0,3%	-8,4%	<b>-3,1%</b>
2.	<b>Résultat global y compris les dons extérieurs et la confiscation</b>	-3332,0	-13729,0	<b>-8007,0</b>
	<b>% du résultat</b>	-2,7%	-12,4%	<b>-6,6%</b>
3.	<b>Résultat global dons extérieurs et la confiscation non compris</b>	-3782,0	-14936,0	<b>-8857,0</b>
	<b>% du résultat</b>	<b>-3,0%</b>	<b>-13,4%</b>	<b>-7,3%</b>

# **TABLEAU DES OPERATIONS DE FIANCEMENT DU BUDGET**

## Tableau des opérations du financement du budget (Opérations de Trésorerie)

		LF 2020	LFC 2020	LF 2021
	<b>Total Ressources de Trésorerie</b>	<b>11368,0</b>	<b>21728,0</b>	<b>19608,0</b>
1.	<b>Total des Ressources d'emprunt</b>	<b>11248,0</b>	<b>21549,0</b>	<b>19508,0</b>
	<b>Ressources Emprunt extérieure</b>	8848,0	7282,0	16608,0
	<b>Ressources Emprunt intérieure</b>	2400,0	14267,0	2900,0
2.	<b>Total des autres Ressources de Trésorerie</b>	<b>120,0</b>	<b>179,0</b>	<b>100,0</b>
	<b>Recouvrement principal des prêts</b>	<b>120,0</b>	<b>179,0</b>	<b>100,0</b>
	<b>Autres Ressources de Trésorerie</b>	0,0	0,0	0,0

		LF 2020	LFC 2020	LF 2021
	<b>Total Charges de Trésorerie</b>	<b>11368,0</b>	<b>21728,0</b>	<b>19608,0</b>
1.	<b>Total remboursement du principal de la dette</b>	<b>7916,0</b>	<b>7454,0</b>	<b>11501,0</b>
	<b>Remboursement principal Emprunt extérieure</b>	3157,0	3121,0	4995,0
	<b>Remboursement principal Emprunt intérieure</b>	4759,0	4333,0	6506,0
2.	<b>Financement du déficit budgétaire y compris dons et confiscations</b>	<b>3332,0</b>	<b>13729,0</b>	<b>8007,0</b>
3	<b>Prêt et avances du Trésor</b>	<b>120,0</b>	<b>545,0</b>	<b>100,0</b>